

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24/04/2014

Présents : Elodie COUDENE, Martine DUFFAUD, Annick MALBRAIN, Stéphane GINEVRA, Guy VERET, Claude ETIENNE, Samuel MORIN, Thierry DUFAU, Raoul TEYSSIER, Matthieu COQUEREL, Valentine RIGAUD.

Secrétaire de séance : Valentine RIGAUD

- ❖ Le compte-rendu du conseil précédent est approuvé à l'unanimité.
- ❖ La commission « Finances », présente les trois budgets au conseil municipal (voir annexes)

- **Budget communal :**

Les investissements principaux de l'année 2014 sont discutés, ils comprennent notamment : achat des garages à Pont de Veyrières, achat d'une tondeuse à chenilles, d'une débroussailleuse et d'outillage, réhabilitation de la scène du parc de l'Ecomusée, etc...

Un récapitulatif de tous les emprunts en cours est présenté.

Le budget communal est adopté à l'unanimité.

- **Budget Eau :**

Le budget Eau est adopté à l'unanimité.

- **Budget Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) :**

Le budget Eau est adopté à l'unanimité.

CCAS

Le budget primitif et le compte de gestion, documents publics par excellence, sont consultables en Mairie.

- ❖ **Taux d'imposition :** La communauté de communes prévoit une uniformisation, sur une période de 12 ans, des taux d'imposition. Ceci impose de baisser les taux de la commune pour compenser la hausse des taux de la communauté de communes.
Il n'y aura aucun impact ni pour les foyers (hormis la hausse « mécanique » des bases imposée par les services fiscaux) ni pour la commune qui recevra une compensation de la com-com.

Les nouveaux taux sont adoptés à l'unanimité.

- ❖ **Délégations de fonction :** Afin de légitimer les démarches des élus, il est convenu d'établir des délégations de fonction donnant droit de signature et d'intervention auprès de différents organismes publics ou autres, aux adjoints pour les fonctions suivantes :
 - **Raoul Teyssier :** AEP, infrastructures, agriculture, PLU.
 - **Stéphane Ginevra :** Communication, finances.
 - **Thierry Dufau :** Culture, économie, animation, cadre de vie.
- ❖ **Règlement de l'Eau :** Le coût de raccordement d'une habitation nouvelle n'est pas défini dans le règlement. La question est de savoir si les travaux seront réalisés par les employés communaux ou par un prestataire extérieur, et si le montant sera un forfait global ou un forfait + le montant réel des travaux. Ce point sera discuté avec les employés communaux avant de prendre une décision.
- ❖ **Elections européennes du 25 /05/2014 :** Le bureau de vote sera tenu par les élus suivants :
 - 08h00 – 10h30 : Guy Vernet et Claude Etienne
 - 10h30 – 13h00 : Samuel Morin, Annick Malbrain et Matthieu Coquerel
 - 13h00 – 15h30 : Stéphane Ginevra et Valentine Rigaud
 - 15h30 – 18h00 : Raoul Teyssier et Claude Etienne
- ❖ **Prochain conseil municipal :** Jeudi 10 Juin 2014 à 19h.
- ❖ LA SEANCE EST LEVEE A 21H40.